

Service des approvisionnements

Rapport annuel 2024

Application des Règlements sur la gestion contractuelle de la Ville de Québec



Présenté aux conseils municipal et d'agglomération
Mars 2025

Table des matières

Table des matières.....	iii
Mot du directeur du Service des approvisionnements.....	iv
Mise en contexte	6
1- Modifications apportées aux règlements.....	7
2- Application des mesures prévues au règlement découlant des paragraphes 1 à 6 des articles 573.3.1.2 de la <i>Loi sur les cités et villes</i>	8
3- Rotation des fournisseurs à l'égard des contrats dont la dépense est inférieure au seuil obligeant l'appel d'offres public	10
4- Demandes de prix électroniques soumises à moins de trois fournisseurs.....	11
5- Autorisation de conclure de gré à gré par le directeur général et le directeur du Service des approvisionnements	12
6- Modification apportée aux documents prévus au règlement	15
7- Contrat dont la dépense est d'au moins 25 000 \$ pour lequel un appel d'offres sur invitation ou une demande de prix électronique a été effectué auprès d'aucun fournisseur québécois.....	16
8- Contrats dont la dépense est au moins égale au seuil de la mise en concurrence et pour lequel un appel d'offres sur invitation ou une demande de prix électronique a été effectué auprès d'aucun fournisseur local	17

Mot du directeur du Service des approvisionnements

Au nom du Service des approvisionnements, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel 2024 sur l'application des Règlements sur la gestion contractuelle de la Ville de Québec.

Depuis la période postpandémique, le Service des approvisionnements a constaté une hausse significative du nombre de projets d'acquisition, une diminution du nombre moyen de fournisseurs, des difficultés d'approvisionnement pour certaines composantes et une fluctuation marquée des coûts de la main-d'œuvre.

L'année 2024 montre un niveau élevé d'activité, tant par le nombre de dossiers d'acquisition traités que par la valeur des bons de commande émis, en rattrapage postpandémique.

Données statistiques pour l'année 2024, comparées à 2023 :

	2023	2024
Appels d'offres et dossiers de dérogation octroyés	1067	970
Sommaires décisionnels	745	539
Bons de commande approuvés	63 619	68 887
Valeur des bons de commande (avant taxes)	1 100,15 M\$	840,02 M\$
Bons de commande de plus de 100 000 \$ (après taxes)	718	639
Transactions approuvées par cartes d'achat (nombre)	42 177	41 303
Transactions approuvées par cartes d'achat (valeur)	13,1 M\$	12,5 M\$
Valeur moyenne de l'inventaire	22,43 M\$	28,65 M\$

L'écart observé entre les deux années s'explique par la livraison de projets d'infrastructures majeurs, un ralentissement des acquisitions, ainsi que la stabilisation des coûts de la main-d'œuvre.

Ce retour progressif à la normalité a permis au Service des approvisionnements de mettre en place des mesures axées sur le développement durable. L'adoption en février 2024, par le conseil d'agglomération, de la Politique d'approvisionnement durable réaffirme l'engagement de la Ville de Québec à suivre les meilleures pratiques d'approvisionnement. Dans cette optique, et tout en préservant un haut niveau d'éthique, la Ville a introduit de nouvelles initiatives pour encourager des pratiques d'approvisionnement durables.

Dans la foulée, des modifications aux Règlements sur la gestion contractuelle ont permis l'introduction de mesures favorisant l'approvisionnement durable, notamment à travers des programmes d'achats locaux, sociaux et écoresponsables. Ces démarches innovantes permettent à la Ville de Québec de se positionner comme un leader en matière de développement durable et de maintenir son attractivité auprès des fournisseurs.

L'automne dernier, le gouvernement du Québec a présenté le projet de loi 79, intitulé « Loi sur les contrats des organismes municipaux et modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif des organismes municipaux ». Cette loi, maintenant adoptée, instaure un nouveau régime québécois pour l'attribution des contrats publics dans les organismes municipaux. Cette réforme vise à alléger la charge administrative, améliorer l'agilité, réduire les délais d'attribution des contrats et limiter leurs coûts. Toutefois, il est essentiel de maintenir les balises éthiques en place à la Ville de Québec pour garantir un traitement équitable et transparent des fournisseurs.

Dans l'année à venir, le Service des approvisionnements continuera de promouvoir les programmes d'approvisionnement durable, notamment l'achat local. Nous ajusterons nos pratiques commerciales en fonction des nouvelles exigences législatives, consoliderons notre réseau de fournisseurs, veillerons à préserver une concurrence saine dans nos appels d'offres et à maintenir des coûts d'acquisition raisonnables.

La Ville de Québec devra s'adapter à la montée des tendances protectionnistes actuelles. Pour ce faire, il est crucial de se préparer adéquatement, de s'informer des meilleures pratiques et de développer de nouveaux partenariats avec des fournisseurs locaux. Grâce à ces efforts, la Ville saura mieux surmonter ces défis et continuer à améliorer ses pratiques d'acquisition en ciblant des produits locaux de manière stratégique.

David Drouin, avocat
Directeur du Service des approvisionnements
Ville de Québec

Mise en contexte

Le 2 décembre 2019, le conseil municipal a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle, R.V.Q. 2760*. Le 4 décembre 2019, le conseil d'agglomération a adopté le *Règlement de l'agglomération sur la gestion contractuelle, R.A.V.Q. 1299*.

Ces règlements répondent à l'obligation prévue à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* d'adopter un règlement sur la gestion contractuelle s'appliquant à tout contrat de la Ville de Québec et à son agglomération.

Comme mentionné à l'article 43 des Règlements sur la gestion contractuelle, chaque année, lors d'une séance du conseil municipal et d'agglomération, le directeur du Service des approvisionnements doit déposer un rapport d'application de ce règlement. Ce rapport doit :

1. Indiquer si des modifications ont été apportées aux règlements au cours de l'année, et le cas échéant, la nature de celles-ci;
2. Rendre compte de l'application des mesures prévues à ces règlements découlant des paragraphes 1 à 6 des articles 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes;
3. Rendre compte de l'application des mesures prises pour favoriser la rotation des fournisseurs à l'égard des contrats dont la dépense est inférieure au seuil obligeant l'appel d'offres public;
4. Indiquer le nombre de contrats dont la dépense est égale ou supérieure au seuil de la mise en concurrence pour lesquels une demande de prix électronique a été effectuée auprès de moins de trois fournisseurs;
5. Indiquer le nombre de contrats conclus de gré à gré en application de l'article 14 et 14.1 des règlements;
6. Indiquer si des modifications ont été apportées aux documents prévus aux règlements, et le cas échéant, la nature de celles-ci;
7. Indiquer le nombre de contrats dont la dépense est d'au moins 25 000 \$ pour lesquels un appel d'offres sur invitation ou une demande de prix électronique a été effectué, avant le 26 juin 2024, auprès d'aucun fournisseur québécois;
8. Indiquer le nombre de contrats dont la dépense est égale ou supérieure au seuil de la mise en concurrence pour lesquels un appel d'offres sur invitation ou une demande de prix électronique a été effectué, à compter du 26 juin 2024, auprès d'aucun fournisseur local.

Ce rapport est publié sur le site Internet de la Ville.

1- Modifications apportées aux Règlements

Au cours de l'année 2024, les Règlements sur la gestion contractuelle de la Ville et de l'agglomération de Québec ont subi des modifications :

- *R.A.V.Q. 1635 - Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la gestion contractuelle afin d'adopter des mesures favorisant l'approvisionnement durable et pour modifier d'autres dispositions* a été adopté le 17 avril 2024;
- *R.V.Q. 3266 - Règlement modifiant le Règlement sur la gestion contractuelle afin d'adopter des mesures favorisant l'approvisionnement durable et pour modifier d'autres dispositions* a été adopté le 16 avril 2024.

Ces règlements modifient le *Règlement de l'agglomération sur la gestion contractuelle* et le *Règlement sur la gestion contractuelle* afin d'y ajouter des mesures d'approvisionnement durable et pour remplacer, à compter du 26 juin 2024, les mesures favorisant l'approvisionnement québécois par des mesures favorisant l'approvisionnement auprès de fournisseurs ayant un établissement sur le territoire de l'agglomération ou de la Nation huronne-wendat de Wendake.

Ils prévoient de nouvelles règles concernant la mise en concurrence pour les contrats dont la dépense se situe entre 10 000 \$ et le seuil de mise en concurrence, calculé à partir du montant correspondant au seuil obligeant l'appel d'offres public. Aux fins des règlements, le seuil de la mise en concurrence correspond à 25 % du seuil minimal de l'appel d'offres public, établi par le gouvernement du Québec, arrondi au multiple de 1 000 \$ inférieur.

Pour l'année 2024, le seuil de mise en concurrence est établi à 33 000 \$. Le seuil de l'appel d'offres public a été établi à 133 800 \$ par le gouvernement du Québec.

Également, les modifications réglementaires fixent les conditions dans lesquelles un contrat dont la dépense est inférieure au seuil obligeant l'appel d'offres public peut être passé de gré à gré avec un fournisseur répondant aux critères d'approvisionnement durable de la Ville.

Enfin, ils apportent des modifications de concordance quant au contenu du rapport d'application des règlements.

2- Application des mesures prévues au Règlement découlant des paragraphes 1 à 6 des articles 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes

La *Loi sur les cités et villes* stipule à l'article 573.3.1.2 que le règlement adopté par la Ville doit prévoir :

1. Des mesures favorisant le respect des lois applicables qui visent à lutter contre le truquage des offres;
2. Des mesures visant à assurer le respect de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (chapitre T-11.011)* et du *Code de déontologie des lobbyistes (chapitre T-11.011, r. 2)* adopté en vertu de cette loi;
3. Des mesures ayant pour but de prévenir les gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption;
4. Des mesures ayant pour but de prévenir les situations de conflits d'intérêts;
5. Des mesures ayant pour but de prévenir toute autre situation susceptible de compromettre l'impartialité et l'objectivité du processus de demandes de soumissions et de la gestion du contrat qui en résulte;
6. Des mesures visant à encadrer la prise de toute décision ayant pour effet d'autoriser la modification d'un contrat.

Truquage des offres

Au cours de la dernière année, le Service des approvisionnements a reçu une formation personnalisée du Bureau de la concurrence Canada. Cette formation a permis aux approvisionneurs de mettre à jour leurs connaissances sur les différentes techniques de collusion en matière de soumission publique.

Lobbyiste

En vue de mieux connaître et comprendre l'application de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (RLRQ, chapitre T-11.011)*, Lobbyisme Québec a formé l'ensemble des approvisionneurs sur les activités de lobbyistes. Une activité de lobbyistes est une communication d'influence auprès d'un titulaire d'une charge publique. En cas de lobbyiste, le fournisseur doit s'inscrire au registre des lobbyistes.

Le Service des approvisionnements assume le rôle de répondant pour les employés de la Ville en lien avec les activités de lobbyistes lors de l'acquisition d'un bien, de services et des travaux de construction. Il exerce le pivot de la communication entre les fournisseurs et les services requérants de la Ville et s'assure de documenter la conformité des dossiers aux lois et règlements applicables. Le comité de soutien à l'éthique de la Ville assumera cette responsabilité pour toutes les autres communications d'influence.

Intimidation, trafic d'influence ou corruption

Depuis 2022, le directeur du Service des approvisionnements exerce les fonctions dévolues au conseil municipal et au conseil d'agglomération par la *Loi sur l'Autorité des marchés publics (RLRQ, chapitre A-33.2.1)*.

Une plainte relative à un document d'appel d'offres public peut être transmise à l'Autorité des marchés publics, en autant qu'elle soit soumise préalablement à la municipalité de même que dans les délais requis. Pour ce faire, la Ville de Québec s'est dotée d'une procédure portant sur la réception et l'examen des

plaintes. Si le soumissionnaire n'est pas satisfait de la réponse du Service des approvisionnements, il peut alors s'adresser à l'Autorité des marchés publics qui vérifiera le respect du processus d'adjudication du contrat public. La Ville de Québec, par l'intermédiaire de son Service des approvisionnements, doit alors transmettre et mettre à la disposition tout document ou renseignement jugé nécessaire pour procéder à la vérification et soumettre ses recommandations. La recommandation de l'Autorité des marchés publics est motivée et transmise sans délai au dirigeant de l'organisme municipal.

Au cours de l'année 2024, l'Autorité des marchés publics n'a pas émis de recommandation à la Ville de Québec à cet effet.

Situation de conflit d'intérêts

Deux formations virtuelles sont accessibles aux employés sur le portail Système de gestion des apprentissages (SGA). L'une des formations démystifie la gestion contractuelle à la Ville de Québec, l'autre établit les bonnes pratiques durant un comité de sélection. Au total, 1 276 employés de la Ville de Québec ont suivi la formation sur la gestion contractuelle et 187 employés ont suivi la formation sur les comités de sélection.

Objectivité du processus

Afin de favoriser la rotation des éventuels cocontractants, les Règlements sur la gestion contractuelle de la Ville de Québec prévoient un mode de mise en concurrence pour les contrats dont la dépense est inférieure au seuil obligeant l'appel d'offres public, mais supérieure au seuil de mise en concurrence, et édicte les conditions selon lesquelles un tel contrat peut plutôt être conclu de gré à gré.

Les résultats de ces dispositions sont détaillés aux chapitres suivants.

Mécanisme de modification de contrat

Le 21 août 2024, le comité exécutif a modifié le *Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs R.R.C.E.V.Q. chapitre D-1*, afin d'ajuster la façon de calculer le montant à dépenser ou à contracter des titulaires d'une délégation.

Dorénavant, la Ville de Québec considère le montant des taxes nettes plutôt que le montant total des taxes applicables.

À la suite de cette modification, les conseils d'arrondissement ont uniformisé la façon de calculer le montant à dépenser ou à contracter des titulaires d'une délégation dans leurs propres règlements de délégation de pouvoirs.

3- Rotation des fournisseurs à l'égard des contrats dont la dépense est inférieure au seuil obligeant l'appel d'offres public

Le Règlement sur la gestion contractuelle prévoit quatre modes d'adjudication pour les contrats dont la dépense est inférieure au seuil obligeant l'appel d'offres public, à savoir :

- Appel d'offres sur invitation
- Demande de prix électronique
- Gré à gré sur autorisation du directeur général
- Gré à gré sur autorisation du directeur du Service des approvisionnements

Deux de ces modes d'adjudication (appel d'offres sur invitation et demande de prix électronique) nécessitent une mise en concurrence dont le contrat est adjudiqué au plus bas soumissionnaire conforme.

Au total, 327 contrats pour une valeur totale de 14 726 452 \$ ont été conclus en respect des règlements sur la gestion contractuelle. Voici les résultats selon les deux premiers modes d'adjudication, le troisième et le quatrième mode sont détaillés à la section 5.

Appels d'offres sur invitation

Nombre d'appels d'offres	Nombre de fournisseurs différents ayant obtenu un contrat	Moyenne de soumissionnaires par appel d'offres	Valeur totale arrondie	Valeur moyenne par contrat arrondie
16	13	4,7	965 552 \$	60 347 \$

Demandes de prix électronique (DPE)

Nombre de DPE	Nombre de DPE soumises à trois fournisseurs	Nombre de DPE soumises à moins de trois fournisseurs	Valeur totale arrondie	Valeur moyenne par contrat arrondie
284	278	6	12 319 727 \$	43 379 \$

4- Demandes de prix électroniques soumises à moins de trois fournisseurs

Les règlements sur la gestion contractuelle prévoient que la demande de prix électronique doit être soumise à trois fournisseurs. L'article 12 des règlements sur la gestion contractuelle prévoit que si moins de trois fournisseurs sont inscrits au fichier central des fournisseurs, et qu'aucun autre fournisseur n'a été trouvé, le responsable du contrat au Service des approvisionnements consigne un résumé de la recherche sérieuse et documentée au système financier. Pour les six demandes de prix électroniques soumises à moins de trois fournisseurs en 2024, voici les informations :

Demandes de prix électroniques (DPE) soumises à moins de trois fournisseurs

DPE	Objet du contrat	Nom des fournisseurs sollicités*	Montant du contrat avant les taxes applicables	Bon de commande
89595	Fourniture et livraison de polymère - STEU Est et Ouest	<ul style="list-style-type: none"> ○ SOLUTIONS GTR INC ○ SNF CANADA LTD 	74 060 \$	3696500
89682	(DPE) Fourniture de services de signaleurs routiers et chantiers – 2024 – Lot 1	<ul style="list-style-type: none"> ○ 9300-4901 QUÉBEC INC (MCKINNON MULTI-SERVICES / MCKINNON SÉCURITÉ) ○ SIGNALISATION GARDAWORLD S.E.N.C. 	4 085 \$	3692038
89682	(DPE) Fourniture de services de signaleurs routiers et chantiers – 2024 – Lot 2	<ul style="list-style-type: none"> ○ 9300-4901 QUÉBEC INC (MCKINNON MULTI-SERVICES / MCKINNON SÉCURITÉ) ○ SIGNALISATION GARDAWORLD S.E.N.C. 	81 935 \$	3692036
90775	Achat de 5 corrélateurs avec radio 900 mégahertz	<ul style="list-style-type: none"> ○ LABRECQUE LANGLOIS INC (COMPTEURS D'EAU DU QUÉBEC) ○ AQUA DATA INC (AQUA CAD (TMA 405993) / (TMA 706950) / (TMA 705741)) 	67 778 \$	3714712
90881	Acquisition de 300 interfaces radio LoRaWAN pour la télérelève de compteurs d'eau	<ul style="list-style-type: none"> ○ GROUPE X-TELIA INC ○ LABRECQUE LANGLOIS INC (COMPTEURS D'EAU DU QUÉBEC) 	77 608 \$	3717703
91494	Services professionnels - Étude préliminaire - Contrôle avancé du procédé au Centre de Valorisation Énergétique (CVE)	<ul style="list-style-type: none"> ○ ENERO SOLUTIONS INC ○ BBA INC 	34 900 \$	3755816

* Le fournisseur sollicité en **caractère gras** est l'adjudicataire du contrat.

Ainsi, pour chacune des demandes de prix électronique comportant moins de trois fournisseurs, des démarches ont été consignées au système financier et elles répondent aux attentes prévues aux Règlements. L'expertise nécessaire sur certains contrats et le niveau d'intérêt du marché pour le secteur d'activité sont les principales raisons consignées.

5- Autorisation de conclure de gré à gré par le directeur général et le directeur du Service des approvisionnements

L'autorisation de conclure de gré à gré est un mode d'adjudication pour les contrats sous le seuil des appels d'offres publics qui ne nécessite pas une mise en concurrence. Pour ce faire, le requérant doit soumettre au directeur général une demande écrite démontrant que la Ville de Québec n'a pas avantage à procéder à une mise en concurrence pour l'acquisition du bien ou du service et que les mesures établies pour assurer la rotation des fournisseurs sont respectées.

Au cours de l'année 2024, conformément au Règlement sur la gestion contractuelle, le directeur général a autorisé la conclusion sans mise en concurrence de 29 contrats pour une valeur de 1 502 261 \$ (avant taxes) et trois ententes pour un montant limite de 246 888 \$.

Autorisation de conclure de gré à gré par le directeur général

Bon de commande ou entente	Objet du contrat	Nom des fournisseurs	Montant du contrat avant les taxes applicables	Montant limite de l'entente avant les taxes applicables
3736614	Travaux de tuyauterie au glycol - Patinoire Victoria (B1826)	INDUSTRIES TOROMONT LTÉE (BATTLEFIELD/CIMCO)	27 000 \$	
3744252	Services professionnels en structure du bâtiment (B0935) - Étude de reconversion et de modernisation du secteur nord-est du site ExpoCité	EMS INFRASTRUCTURE INC	25 000 \$	
3753794	Services d'hébergement, de location de salles et de divers sites pour le camp de sélection du GTI - 2024 (92026)	VILLAGE VACANCES VALCARTIER INC	35 346 \$	
3743964	Entretien correctif des mâts - Passerelle des Trois-Sœurs (S3435)	WSP CANADA INC	61 038 \$	
3752124	Services professionnels en psychologie - Soutien et promotion de la santé et du bien-être psychologique des membres du SPVQ (91783)	JACINTHE LAVOIE-TREMBLAY	51 200 \$	
3742127	Services professionnels - Accompagnement dans les activités d'optimisation de l'organisation du travail aux Travaux publics	FLOTTE EXPERT INC	50 000 \$	
3753652	Services professionnels en psychologie - Soutien et promotion de la santé et du bien-être psychologique des membres du SPVQ (91585)	DYNAMIQUE HUMAINE INC	79 450 \$	
3753653	Services professionnels en psychologie - Soutien et promotion de la santé et du bien-être psychologique des membres du SPVQ (91585)	MARIE-CLAUDE BOULET	79 450 \$	
3742126	Réservation d'un bloc de chambres pour l'événement ATWS 2026	HÔTEL DELTA QUÉBEC (DQC L.P.)	61 020 \$	
3742125	Réservation d'un bloc de chambres pour l'événement ATWS 2026	FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER INNVEST (HILTON QUÉBEC)	63 900 \$	
3753059	Acquisition d'un système de détection à rayon X (pour objets) (91514)	VISIONTEC (2008) LTD	46 679 \$	
3735624	Audit sur les outils TI utilisés par les contremaîtres des travaux publics (TP) (91477)	RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON & CIE SENCRL	57 200 \$	

Bon de commande ou entente	Objet du contrat	Nom des fournisseurs	Montant du contrat avant les taxes applicables	Montant limite de l'entente avant les taxes applicables
3731543	Réparation d'un moteur de la pompe échelle incendie - Véhicule 10609 (91378)	WAJAX LIMITÉE	37 362 \$	
3731147	Évaluation, accompagnement et encadrement pour une démarche d'adoption du mode de Réalisation de projet intégrée (RPI) (91344)	DROUIN CONSULTANTS INC		86 900 \$
3720367	Services gérés 24 h / 7 h pour soutenir la Ville en cas d'incident de type logiciel (91338)	CONSULTATION KOASEC INC	45 800 \$	
3724614	Contrat d'entretien ménager - Toilettes publiques au kiosque Frontenac	9450-4693 QUÉBEC INC (ENTRETIEN PRO D)	64 429 \$	
3732979	Étude qui a pour but de développer une stratégie en tourisme dans le contexte juridique et opérationnel unique de DQC	LBB CONSULTANT INC (LBB STRATÉGIES)	41 875 \$	
3722863	Fourniture et installation de mobiliers et de paravents spécifiques	BUROPRO CITATION INC	48 998 \$	
3734816	Service de destruction par déchetage de documents confidentiels pour le SPVQ (90998)	IRON MOUNTAIN CANADA OPERATIONS ULC		73 088 \$
3717588	Acquisition d'un variateur de vitesse pour le Centre de biométhanisation (90985)	FRANKLIN EMPIRE INC	38 641 \$	
3752122	Services professionnels en psychologie - Soutien et promotion de la santé et du bien-être psychologique des membres du SPVQ (90980)	MARIE-CHRISTINE LAUGHREA	44 139 \$	
3715547	Montage de deux véhicules d'urgence (SPCIQ) (90885)	PRODUITS D'ÉLECTRONIQUE ET DE SIGNALISATION (P.E.S.) CANADA INC	30 664 \$	
3714661	Fourniture et installation de baies vitrées à la patinoire Victoria (90822)	DISTRIBUTION SPORTS LOISIRS - INSTALLATION INC	39 813 \$	
3706416	Formation - Communiquer avec Impact : de la Présentation à l'Influence (90523)	ALIA CONSEIL INC	33 475 \$	
3705219	Analyse du modèle de gestion et de gouvernance en tourisme d'affaires	RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON & CIE SENCRL	42 700 \$	
3705546	Services d'une agence de voyages lors de déplacements hors Québec (90443)	AGENCE DE VOYAGE TOURISME LOISIR ALFA INC (CLUB VOYAGES ALFA)		86 900 \$
3735597	Acquisition et implantation de serveurs DNS (90359)	MICRO LOGIC SAINTE-FOY LTÉE	86 393 \$	
3694805	Services professionnels - Entrepôts magasin des approvisionnements - Honoraires professionnels pour inspection des étagères existantes, RC16 (90292)	STRUCTURES EXPERT E.G. INC	30 827 \$	
3699885	Services professionnels - Étude sur le financement des entreprises	AVISEO CONSEIL INC	86 850 \$	
3698508	Consultant pour la gestion des communications et de certaines activités de la mesure Première Ovation	VINCENT LEBOEUF GADREAU	68 000 \$	
3692230	Achat de robots pour piscine (89743)	AQUA ZACH INC	42 990 \$	
3689966	Évaluation des pratiques et accompagnement en gestion de portefeuille - Déploiement du projet d'implantation de la gestion de portefeuille au SGI	GESTION DE PROJET BENOIT LALONDE INC	82 020 \$	

Autorisation de conclure de gré à gré par le directeur du Service des approvisionnements

Bon de commande ou entente	Objet du contrat	Nom des fournisseurs	Montant du contrat avant les taxes applicables	Montant limite de l'entente avant les taxes applicables
Aucun contrat accordé per le directeur du Service des approvisionnements.				

Le Service des approvisionnements met actuellement en place trois programmes d'homologation et de qualification afin d'encadrer la mise en œuvre de de l'approvisionnement durable pour des achats estimés entre le seuil de la mise en concurrence mais en dessous du seuil des appels d'offres publics.

Des projets pilotes ont été démarrés et les résultats sont attendus pour 2025.

6- Modification apportée aux documents prévus au Règlement

Un formulaire d'autorisation de contracter de gré à gré selon les critères d'approvisionnement durable a été développé et est utilisé par le Service des approvisionnements afin d'encadrer l'utilisation des articles 14.1 des règlements sur la gestion contractuelle concernant la possibilité de contracter de gré à gré.

7- Contrat dont la dépense est d'au moins 25 000 \$ pour lequel un appel d'offres sur invitation ou une demande de prix électronique a été effectué auprès d'aucun fournisseur québécois

Au cours de l'année 2024, aucun contrat n'a fait l'objet d'une mise en concurrence sans qu'au moins un fournisseur québécois ait été invité à soumissionner.

Cette mesure visant le « fournisseur québécois » a été abrogée et remplacée, à compter du 26 juin 2024, par le « fournisseur local sur le territoire de l'agglomération incluant la Nation huronne-wendat de Wendake ».

8- Contrats dont la dépense est au moins égale au seuil de la mise en concurrence et pour lequel un appel d'offres sur invitation ou une demande de prix électronique a été effectué auprès d'aucun fournisseur local¹

Bon de commande ou entente	Objet du contrat	Nom des fournisseurs	Montant du contrat avant les taxes applicables
3721775	Acquisition, installation et calibration de système de détection (90379)	VISIONTEC (2008) LTD	43 267,00 \$
3727355	Service spécialisé pour le Service de police (DPE 91181)	XXXXXXXXXXXXX ²	46 866,75 \$
3731049	Service de formation en sauvetage nautique pour premier intervenant (SNPI) en embarcation (91280)	SRS SAUVETAGE NAUTIQUE INC	36 120,00 \$
3733273	Fourniture d'un système de traçabilité RFID - CBMO	AUTOMATISATION JACMAR QUÉBEC INC	40 239,98 \$
3733519	Acquisition d'une laveuse pour APRIA (91412)	PROTECTION INCENDIE CFS LTÉE	42 698,00 \$
3734564	Fourniture de terre à baseball pour quatre terrains de la Ville (90975)	MATÉRIAUX PAYSAGERS SAVARIA LTÉE	50 863,00 \$
3743005	Fourniture d'armoires pour l'entreposage de piles et batteries aux ions de lithium - 2024 (91526)	QUATREX ENVIRONNEMENT INC	109 195,00 \$
3746257	Acquisition d'équipements spécialisés pour réaliser des tests d'impact au sol (91765)	COMPAGNIE OTTO JANGL LTÉE (OJ COMPAGNIE /OJ COMPANY)	39 970,00 \$
3750960	Acquisition de routeurs modulaires multicellulaires et multi-SIM et antennes pour les unités mobiles de commandement (91773)	DCI TECHNOLOGIES INC	75 14,80 \$
3752058	Acquisition de licences Right Click Tools (91966)	CONTENEURS MTL INC	34 900,00 \$

¹ À compter du 26 juin 2024

² Caviardé pour des raisons de sécurité publique

